

Cycle initial: celles qui n'ont rien gagné avec DECFO-SYSREM se font davantage tordre

Les enseignantes du cycle initial, par rapport à leurs 23 périodes et leur classification dans le précédent système n'ont rien gagné avec DECFO-SYSREM en termes de salaire horaire sur la carrière, malgré le passage en classe 9... mais avec 28 périodes. Pour elles le passage en classe 9 à 28 périodes, c'était le droit de travailler plus pour gagner plus. En fait, de n'avoir aucune revalorisation. Mais ce n'est pas tout. Voici venu le temps du travailler plus pour gagner moins.

Démonstration

Une maîtresse de cycle initial en classe 9A (donc en 8) pour 24 périodes gagne en début de carrière 68'667.- francs par an (valeur 2012, 13^e inclus).

A 28 périodes, quand elle passera en classe 9, elle aura un salaire initial de 74'139.- francs par an pour un 100% (valeur 2012, 13^e inclus).

En passant de 24 à 28 périodes, le temps de travail augmente de 4/24, soit de 16%. Le salaire lui ne croît

que de 7,9%, soit deux fois moins (de 68'667.- à 74'139.- francs).

Si on calcule le salaire à la période (24/28 périodes sur 52 semaines), il est de 55.- francs par période en 9A avec 24 périodes contre 51.- francs la période en classe 9 avec 28 périodes. Cela représente une différence beaucoup plus importante que celle qui sépare deux classes de salaire dans le système DECFO (7,8% de plus que cette différence).

Tout ceci entraîne qu'avec le passage en 9 avec 28 périodes, les enseignantes qui voudront rester à 24 périodes ou en général avoir un temps de travail inférieur à 100% verront leur salaire baisser.

Nous allons écrire à la cheffe de département pour ouvrir une négociation et couper court à cette baisse de salaire et à cette dégradation des conditions de travail. **Trop c'est trop!**

Trois revendications centrales et une seule voie

Cliquet pour tout le monde

Un système de classification et de salaire doit reconnaître l'expérience, l'ancienneté et le savoir acquis par la pratique du travail. Chacun-e, hors de toute promotion, devrait bénéficier d'une classe supplémentaire de salaire au cours de son parcours professionnel. Dans l'enseignement, l'importance de l'expérience et des savoirs d'intervention qui s'accumulent au fil de l'exercice du métier sont décisifs. L'employeur public, l'institution scolaire, les élèves et leurs familles bénéficient de cette qualification croissante des enseignant-e-s.

Donc nous revendiquons pour le cycle initial et le primaire un passage du niveau 9 au niveau 10, au bout de 15 ans d'expérience professionnelle. Un système comparable, nommé le « cliquet », concerne déjà une partie des enseignant-e-s du secondaire 1 et du secondaire 2 même si ce « cliquet » ne correspond pas à une augmentation de salaire effectif. Il a été le fruit d'une forte mobilisation en 2008 et est venu compenser une partie des pertes liées à la classification DECFO-SYSREM des collègues qui, dans le projet initial du Conseil d'Etat, perdaient des centaines de milliers de francs sur la carrière.

Toutefois, et à cette occasion, le principe d'une augmentation automatique a été imposé à l'employeur public. Les finances du canton étant ce que l'on sait, fort prospères, le « cliquet » peut et doit s'étendre. Et de une.

25 périodes urgentes

25 périodes: c'est urgent au primaire. 28 périodes d'enseignement c'est trop, trop de fatigue, trop de pression, trop d'injustice aussi par rapport aux horaires des autres ordres d'enseignement. En général d'ailleurs, le temps de travail de tou-te-s les enseignant-e-s est trop lourd, la surcharge de travail évidente, la pénibilité croissante. Une enquête un tant soit peu sérieuse le démontrerait tout comme elle permettrait de mettre à jour les nombreuses maladies professionnelles dont sont victimes les enseignant-e-s dans tous les ordres. Il faut donc remettre en première ligne la revendication de 25 périodes au primaire et au cycle initial, et pour tou-te-s au secondaire. En attendant un mieux qu'il faudra conquérir. 25 périodes, c'est une exigence d'urgence. Il faut la compléter par la généralisation d'une période de décharge pour les tâches de maîtrise de classe. Il faut savoir que ni la LEO ni son projet de règlement ne garantissent cette revendication élémentaire. Et de deux.

Un indice contre la surcharge et la pénibilité

Une école ouverte, des classes accueillant tou-te-s les élèves, sans distinction. C'est évidemment un bon principe mais pas à n'importe quelles conditions, pas avec n'importe quels effectifs. Les problèmes qualitatifs de la composition des classes doivent être pris en compte autant pour les effectifs que pour l'assistantat. Il faut un indice négocié de charge et de pénibilité du

travail enseignant lié à la composition qualitative des classes. Selon les résultats du calcul de cet indice, les effectifs de classe pourraient être réduits et les moyens du travail enseignant augmentés. La question de l'effectif maximum doit être également reprise. Et de trois.

Comment atteindre ces revendications?

Il y a une petite musique cannibale qui suggère que des améliorations dans le cycle initial et primaire pourraient être obtenues par une négociation avec un département bienveillant, par l'inscription de ceci ou de cela dans un miraculeux cahier des charges, quitte à faire l'aveugle, le sourd, le muet et le dos rond si les coûts de ces mesures étaient pris sur les salaires et les conditions de travail dans les autres ordres d'enseignement. C'est une très mauvaise idée. D'abord parce que les victimes prévues ne se laisseront pas faire et se battront, durement. Ensuite, parce que la division entre enseignant-e-s ne rapportera que fort peu de choses en un premier temps et affaiblira immédiatement après tout le corps enseignant dans sa capacité de revendication et de mobilisation. La péjoration du salaire horaire des enseignantes du cycle initial (voir ci-dessus) montre par ailleurs que les vases peuvent communiquer à l'intérieur d'un même ordre et que l'on est toujours plus rapidement la prochaine victime qu'on ne le croit. Le déni de solidarité se paie toujours très cher. Au contraire, la seule voie efficace et digne, est celle de la solidarité. Ensemble, les enseignant-e-s peuvent imposer les revendications du cycle initial et de primaire et ensuite améliorer la situation d'ensemble, avec des revendications de baisse des effectifs, de garantie de la liberté pédagogique et d'augmentation générale des traitements.

Les incroyables histoires d'Yverdon

Le Cercle scolaire d'Yverdon a mis au point un détestable projet. Invoquant des prétextes d'organisation du transport scolaire, le dit cercle veut calquer tous les horaires d'enseignement sur le secondaire. Dès août 2012, les enseignantes de cycle initial devraient faire 120 minutes de travail en plus par semaine, une demi-heure de plus par jour, sur 4 jours par semaine. Et tout ceci sans gagner un sou ni avoir aucune compensation.

Un tel projet ne peut entrer en force sans l'aval du département. Nous interviendrons pour qu'il ne soit pas donné.

Il faut mettre de la distance quand il y a du harcèlement sexuel

Il y a du harcèlement sexuel dans l'école vaudoise. Comme le montre un procès en cours, les victimes ne sont pas assez protégées par les dispositions légales et l'intervention de la hiérarchie. Il y a une mesure que nous avons imposée pour l'institutrice dont le cas est actuellement jugé. C'est l'interruption du lien hiérarchique avec le directeur mise en cause et la suspension de l'obligation de le rencontrer, d'assister aux conférences des maîtres et autres échéances d'organisation de l'établissement. Cette protection doit être étendue aux témoins durant toute la période d'instruction et de jugement, y compris pour le temps de recours.

Triangle maudit?

Vous saurez tout sur la dangereuse illusion du cahier des charges en lisant le numéro spécial de l'Ecole émancipée sur ce sujet.